



Colmar, le 24 février 2021

DESTINATAIRE

Bureau
SYNDICAT U.N.S.A.

NOTE D'INFORMATION

Objet : Promotion d'Agents des Services Hospitaliers au grade d'Aide-Soignant

Les agents de services hospitaliers qualifiés (ASHQ) ont la possibilité d'accéder au grade d'aide-soignant suite à une sélection professionnelle organisée, chaque année, par l'établissement. Deux dispositifs existent selon la durée de service²⁷³ des agents concernés :

Durée de service :	8 années	3 années
Qualité du recrutement :	Aide-soignant stagiaire	Elève aide-soignant
Nombre de postes ouverts à la sélection 2022 :	1	2

Les candidats retenus devront suivre la scolarité à l'Institut de Formation d'Aides-Soignants et valider les modules de formation permettant d'obtenir le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (scolarité 2022)

Les agents intéressés sont invités à adresser leur demande écrite accompagnée de la fiche de renseignements ci-jointe à la Direction des Ressources Humaines – Développement des compétences et formations, avant le **20 mars 2021 dernier délai**.

Ils devront préciser dans leur demande s'ils postulent :

- soit en qualité d'Agent des Services Hospitaliers 3 ans,
- soit en qualité d'Agent des Services Hospitaliers 8 ans.

NB : Un agent postulant en qualité d'Agent des Services Hospitaliers 8 ans est inscrit également d'office sur la liste des Agents des Services Hospitaliers justifiant de 3 ans (sauf indication contraire spécifiée dans le courrier de candidature).

Références réglementaires :

- Décret n°2007-1188 du 3 août 2007 modifié portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 12 février 2008 fixant les modalités de sélection professionnelle, de formation et de validation de la formation permettant l'accès des agents de services hospitaliers qualifiés dans le grade d'aide-soignant
- Arrêté du 22 juillet 2008 relatif à la sélection professionnelle permettant aux agents des services hospitaliers qualifiés d'accéder aux études d'aide-soignant

La cellule Développement des compétences et formations de l'établissement reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Directeur des Hôpitaux Civils
Pour le Directeur et par Délégation,
le Directeur Adjoint

Signé

Jérôme DELSOL

²⁷³ Durée de service en qualité d'Agent des services hospitaliers appréciée à la date de rentrée scolaire, soit au 03/01/2022.



SELECTION PROFESSIONNELLE EN VUE DE L'ACCES AU GRADE D'AIDE SOIGNANT

FICHE DE RENSEIGNEMENT²

ASHQ 3 ANS DE SERVICE

ASHQ 8 ANS DE SERVICE

Nom (suivi du nom marital) :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

N° téléphone :

Adresse mail :

Service d'affectation :

CURSUS SCOLAIRE

Etablissements fréquentés	Titres et diplômes	Année d'obtention

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Emploi(s) occupé(s)	Employeur / service(s)	Dates
		Du au

FORMATION CONTINUE (Hors HCC)

INTITULE DE LA FORMATION	DATES

La liste des actions de formation suivies au sein des HCC sera jointe au dossier après le dépôt de candidature.

² Pour que votre candidature soit prise en compte, merci de bien vouloir compléter cette fiche obligatoirement